

18 avril 2002
Français
Original: anglais/espagnol et
français

**Commission préparatoire
de la Cour pénale internationale**

New York
8-19 avril 2002
1er-12 juillet 2002

**Déclaration de la présidence de l'Union européenne
au nom de l'Union européenne**

Document d'information présenté par l'Espagne

Aujourd'hui, au Siège des Nations Unies à New York, les 60 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale ont été atteintes. L'Union européenne salue cet événement, qui constitue une étape capitale pour la défense des droits fondamentaux des êtres humains ainsi que pour l'affirmation du droit et de la justice dans le monde.

L'Union européenne félicite les États qui, en ratifiant le Statut, ont permis la création de la Cour pénale internationale et invite d'autres États à faire de même afin que la Cour acquière rapidement un caractère universel.

L'Union européenne, qui a activement contribué à la rédaction, à l'élaboration et à l'entrée en vigueur du Statut de Rome, réaffirme son engagement à favoriser une entrée en activité rapide de la Cour pénale internationale à son siège de La Haye.

La Cour pénale internationale, première grande institution à voir le jour en ce nouveau millénaire, constituera un élément essentiel dans la lutte contre l'impunité des auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, qui constituent des crimes graves auxquels l'ensemble de la communauté internationale est sensible. Elle mérite que nous la soutenions tous sans réserve.

Madrid et Bruxelles, 11 avril 2002

